

ACTEURS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, VENEZ REJOINDRE LA CCES DE SQY !

La CCES est l'instance principale de concertation du PLPDMA. Son rôle est de suivre le programme et d'organiser des échanges. Elle donne un avis sur le projet de PLPDMA, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif, et lors des révisions, notamment lors de la remise du bilan annuel. La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans.

La gouvernance de PLPDMA

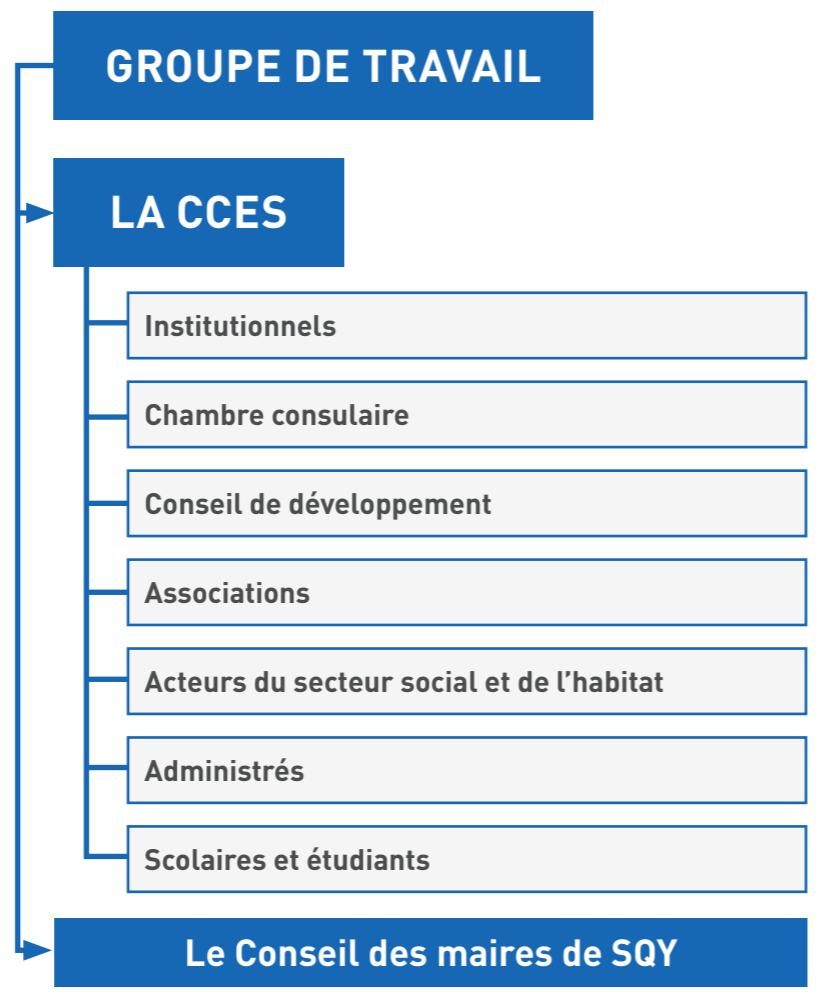
- 4 ateliers thématiques : instance de co-construction
- La CCES : instance de consultation et de suivi
- Le Conseil des maires de SQY

La constitution de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) est une obligation légale. Sa composition n'est pas définie par la réglementation.

Saint-Quentin-en-Yvelines a donc souhaité donner une dimension innovante à la construction de cette CCES par le lancement d'un appel à candidature dont l'objectif est de :

- Mobiliser les compétences en matière de prévention des déchets autour d'un projet de territoire
- Favoriser l'engagement des acteurs du territoire à la réduction des déchets
- Créer une instance consultative efficace et dynamique

! Cet appel à candidature est ouvert à tous les acteurs du territoire (associations, entreprises, étudiants, etc.) et administrés intéressés par la prévention des déchets.



Le graphique central est un cercle composé de segments colorés et d'icônes. Les segments sont : 'PRÉVENTION' (violet), 'CONSULTATION' (orange), 'SUIVI' (vert), et 'RÉDUIRE' (bleu). Au centre, le slogan 'Réduire ses déchets à SQY' est écrit. Des icônes illustrent différents types de déchets : un sac noir, une bouteille verte, un caneton, un carton, des journaux, et un groupe de personnes. En haut à gauche, le logo 'SAINT QUENTIN EN YVELINES Terre d'innovations' est visible. En haut à droite, une camionnette orange est représentée. En bas à droite, le logo 'SQY Terre d'innovations' est présent.



Pour candidater :
merci de renvoyer votre formulaire de candidature,

à l'attention de Monsieur le Président de SQY

Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène-Henaff - BP 10 118
78192 Trappes cedex

www.sqy.fr/dechets
dechets@sqy.fr

0 800 078 780 Service & appel gratuits

sqy.fr/dechets

INTÉGREZ LA COMMISSION
Consultative d'Élaboration et de Suivi
de l'agglomération



UN PLPDMA, QU'EST CE QUE C'EST ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille, à l'échelle du territoire, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public.



L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.

Objectif de la réduction des déchets

Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant, à l'horizon 2020 par rapport à 2010,

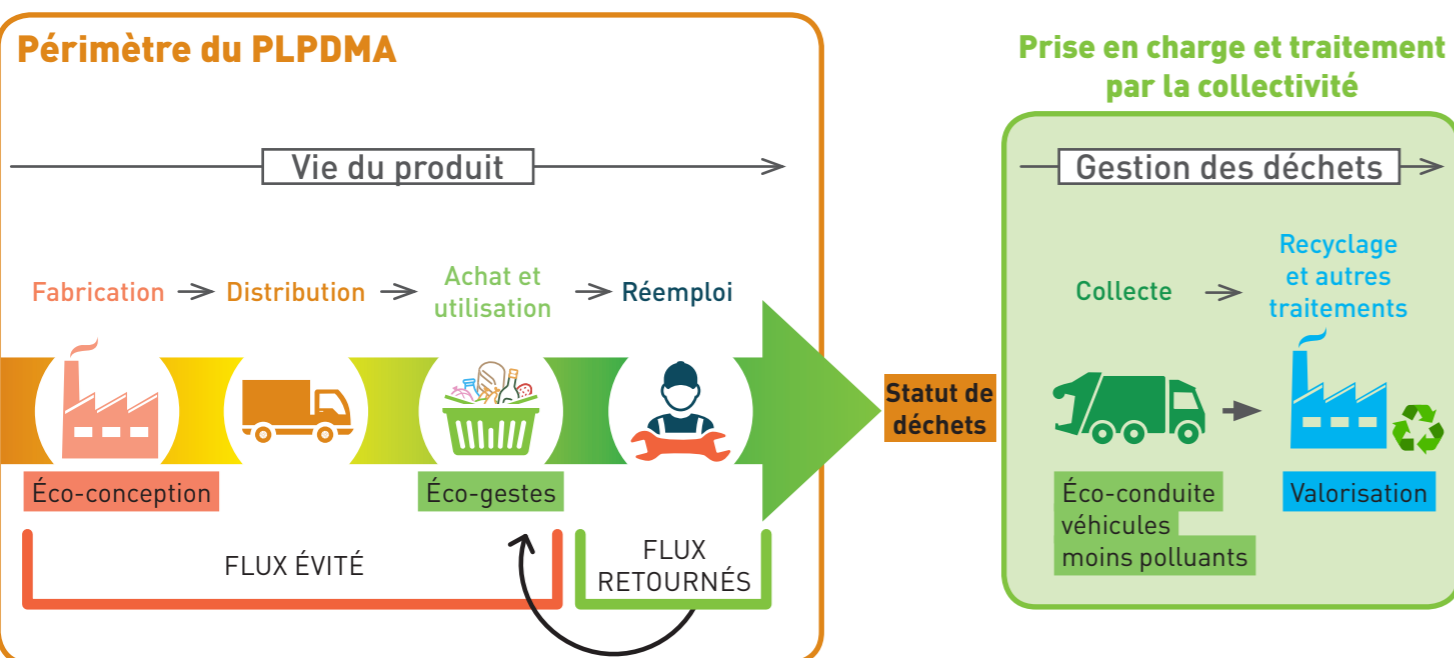
Cet objectif s'intègre désormais dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.

Du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au PLPDMA: un objectif commun de lutte pour la préservation de l'environnement.

Saint-Quentin-en-Yvelines s'est doté en 2018 d'un Plan Climat Air Energie afin de lutter et de s'adapter au changement climatique du territoire. L'objectif de réduction des déchets dans le cadre du PLPDMA contribue à l'atteinte de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre du PCAET.

RÉDUISONS NOS DÉCHETS À SQY!

Prévenir la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits (y compris le réemploi et la réutilisation).



LE PROCESSUS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

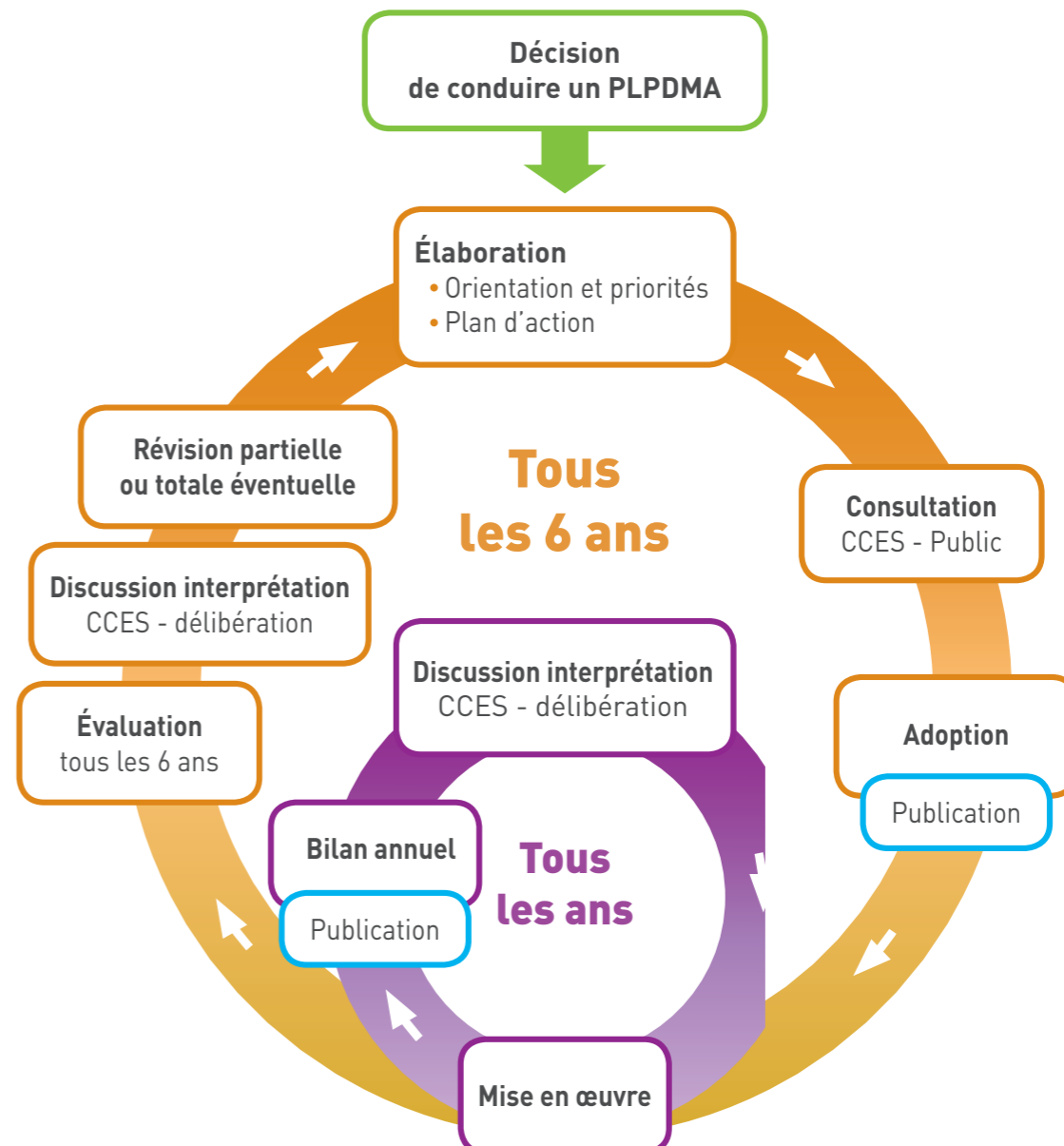
L'élaboration du PLPDMA comprend plusieurs étapes :

- Un état des lieux qui identifie les acteurs et actions de prévention initié sur le territoire de SQY
 - Un diagnostic qui identifie les atouts/ Faiblesses et les opportunités/ Menaces
 - L'élaboration d'une stratégie territoriale qui définira les enjeux et objectifs précis du programme
 - La définition d'un plan d'action SQY
 - La mise en place d'une gouvernance composée d'instances de consultation, de suivi, de validation et de co-construction (CCES)
 - Une consultation publique
- Chaque année un bilan des actions et résultats du PLPDMA sera établi. Tous les 6 ans, le programme sera évalué et révisé de façon partielle ou totale.

Le PLPDMA, un projet à l'échelle du territoire

Le PLPDMA s'applique à l'échelle des 12 communes de l'agglomération, territoire sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) seront mobilisés et impliqués.

SQY souhaite s'appuyer sur des partenariats forts pour mener à bien ce programme avec un objectif ambitieux de réduction des déchets sur le territoire.



Réduire ses déchets



Saint-Quentin-en-Yvelines

